



CADRE RÉGLEMENTAIRE

Conformément à l'Arrêté du 29 août 2016, il s'agit d'une formation s'adressant à des professionnels possédant le primo-certificat.

Idéalement, prévoir le renouvellement entre 3 à 6 mois avant la date de fin de validité du certificat en cours.

TARIFS

Selon votre statut, vous pouvez bénéficier d'une rémunération et d'une prise en charge financière. Nous consulter.

HANDICAP

Toute l'équipe dont un référent handicap est à votre écoute pour mettre en œuvre les conditions d'accueil adaptées à votre situation.



97 %
des apprenants satisfaits
par la formation et
l'accueil au sein du CFPPA



AgroCampus
CFPPA La Germinière 72700 Rouillon

Secrétariat : 02 43 47 07 54

www.agrocampus-lagerminiere.fr

Valérie Toulin : valerie.toulin@educagri.fr

Laure Provence : laure.provence@educagri.fr

Certificat individuel Renouvellement Décideur soumis à agrément Utilisation des produits phytosanitaires

PUBLIC

Toute personne amenée à signer les bons de commande, acheter et appliquer des produits phytopharmaceutiques.

PRÉREQUIS : détenir le primo-certificat (une copie sera demandée pour toute inscription).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître la réglementation liée à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Mettre en place des mesures de prévention des risques pour la santé.
- Mettre en place des mesures de prévention des risques pour l'environnement.
- Mettre en place les stratégies visant à limiter le recours aux produits.
- Obtenir le renouvellement du certiphyto.

CONTENU

- Réglementation et sécurité environnementale, 2 heures.
- Santé sécurité applicateur et espaces ouverts au public, 2 heures.
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives, 3 heures.

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures) • Participants : 6 à 12 personnes.

Modalités pédagogiques : exposé oral • Travaux dirigés • Recherche d'informations • Échanges avec les participants • Vérification des connaissances tout au long de la formation et 3 QCM collectifs.

Moyens pédagogiques : ordinateurs • Salles équipées en ressources vidéo et multimédia • Plateforme de formation à distance (formation en FOAD).

Modalités d'évaluation : questionnaire à choix multiple (QCM) • Quizz • Textes à lire • Activités et recherches à réaliser.

Formalisation à l'issue de la formation : formation continue certifiante. Remise d'une attestation individuelle. Le stagiaire pourra alors effectuer sa demande de certificat sur le site "service-public.fr". Remise du document de validation du Certiphyto sur "service-public.fr".

Lieu : CFPPA La Germinière ou dans vos locaux pour des groupes après validation par le chargé d'ingénierie ou le formateur (salle de cours, matériel utilisé, ...), formation en présentiel ou à distance.

Délai d'accès à la formation : selon la date de prise de contact, la programmation des sessions et le nombre de places disponibles. Voir QR Code ci-dessous.



Règlement intérieur et Conditions Générales de Vente sur www.agrocampus-lagerminiere.fr

